

COMMUNE
de
LA BERTHENOUX (Indre)

Procès-Verbal
Conseil Municipal du 25 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq juillet, à 19h30
le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA BERTHENOUX,
s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Philippe PATRIGEON, Maire.

Date de convocation : 18 juillet 2022

Présents :

M. PATRIGEON Philippe, M. LAURENT Michel, Mme PILLET Michelle, M. BLIN Maurice, M. PROTON Philippe, M. BARBIER Loïc

Excusés : M. LABRUNE Emmanuel (P), Mme PETOLON Lucie, M. CRUCHON Philippe (P), Mme LAURENT Patricia

Absente : Mme PAILLET Sandrine

Secrétaire de séance : M. PROTON Philippe

Début de séance : 19h30 Fin de séance : 21h00

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 mai 2022

DOSSIER 1 : COMPTABILITE – PASSAGE A LA M57

Le maire expose qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités auront l'obligation d'appliquer la nomenclature M57 qui correspond à l'instruction budgétaire et comptable la plus récente mise à jour par la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques.

Le référentiel M57, applicable aux communes, départements et régions, se décline sous deux versions : M57 développée pour les collectivités > 3500 habitants et M57 abrégée pour les collectivités < 3500 habitants. Toutefois, il est possible d'appliquer ce référentiel dès janvier 2023 et les petites communes peuvent choisir d'adopter la version M57 développée ce qui permet d'avoir un suivi comptable plus détaillé.

Après consultation et avis favorable de Mme la trésorière de La Châtre, le maire propose de mettre en place dès le 1^{er} janvier 2023, le référentiel M57 en version développée.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et valide le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023.

Vote : 08 pour 0 contre

Délibération 2022/30

*« VU l'article L 2121-29 du CGCT,
VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
Vu l'avis favorable du comptable public de la trésorerie de La Châtre*

CONSIDERANT que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 développée compter du 1^{er} janvier 2023

CONSIDERANT que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** de passer à la nomenclature M 57 développée pour l'ensemble des budgets ci-référent au 1^{er} janvier 2023

- **autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

»

DOSSIER 2 : COMMISSION VOIRIE - RAPPORT

Le maire présente au conseil municipal l'étude de sécurité réalisée par l'Unité Territoriale de La Châtre sur le lieu-dit « Bretagne » du 26 mai au 02 juin 2022 suite à la pétition déposée pour la dangerosité du virage.

Le rapport fourni par le directeur de l'ATD36 et chef de l'U.T de La Châtre montre les résultats suivants :

	RD 68 vers Bretagne	Bretagne vers RD 68
Total campagne	283	277
Trafic moyen/jour	40	40
% poids lourds	2.8 %	0.7 %
Vitesse moyenne	27	27
Vitesse en dessous de laquelle roule 85 % des usagers	39	38
Taux d'irrespect au-dessus de la vitesse réglementée (80 km/h)	0 %	0 %

La commission voirie, réunie le 07/07/2022, propose :

- la pose de 2 panneaux type A1a et A1c
- le changement de côté du panneau de lieu-dit suivant la prescription de l'U.T de la châtre
- d'adresser un courrier explicatif du rapport à chaque signataire de la pétition avec la possibilité à chacun de prendre connaissance de cette étude de sécurité en mairie.

A l'unanimité, le conseil municipal valide les propositions faites par la commission voirie

Vote : 08 pour 0 contre


DOSSIER 3 : FUTURS PROJETS - CALENDRIER

Le maire fait le point sur les différents travaux d'investissement pour la période 2022-2024 :

	Projets	Avancement du projet	Coût	Subvention obtenue / demandée
2022	Éclairage public Le Bourg	Intervention prévue au 4 ^{ème} trimestre		
	Voirie « Les mais » + « L'Épinguet »	Réalisée en début juillet	28 405.00 €	16 121.00 € (FAR)
	Sécurité entrée du bourg/abord école + carrefour les loges	Intervention prévue au 4 ^{ème} trimestre	14 673.00 €	5405.70 € (amende de police)
	Création d'une allée dans le cimetière (près du columbarium)	Intervention prévue en septembre	722.00 €	
2023	Voirie « Les Brosses » Fossés « Les brosses »	Devis reçus et examinés par la commission voirie	31 850.00 € 2 540.00 €	
	Création aire de co-voiturage / camping-car avec borne de recharge électrique	Étude en cours de chiffrage		
2024	Rénovation 1 ^{er} étage du commerce	Étude en cours de chiffrage		

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Le maire,
PATRIGEON Philippe


le secrétaire de séance
PROTON Philippe
